



Procès verbal de l'assemblée générale du 2 juin 1999

L'assemblée générale ordinaire de l'association amicale des anciens élèves du lycée Hoche s'est réunie le 2 juin 1999 à 18h30 dans la salle de réunion du lycée, sur convocation du bureau, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Approbation des comptes et quitus
- Fixation du montant de la cotisation
- Renouvellement du conseil d'administration
- Information sur le sauvetage de la chapelle
- Questions diverses.

La séance est présidée par Philippe-Georges Capelle, président de l'association. La fonction de secrétaire est assurée par Louis-Aimé de Fouquières. Le président appelle comme scrutateurs André Kerdoncuff et François Louange.

Le président constate que 23 membres sont présents, et 61 pouvoirs sont donnés à des membres présents, soit un total de 84 membres présents ou représentés. Il déclare ouverts les débats.

Rapport moral présenté par le président

Le présent exercice est caractérisé par la consolidation des actions pour le sauvetage de la Chapelle. L'enrichissement de l'annuaire des Anciens à partir du Who's who a permis de créer une mobilisation de hautes personnalités. Toutefois, le Président aurait souhaité un plus grand nombre de donateurs.

Par ailleurs, l'annuaire de cette année comprend désormais plusieurs entrées : par filière professionnelle, par entreprise, et par « promotion ».

D'autres activités attendent les responsables qui voudront bien les animer. Notre lettre d'information, l'Ancien de Hoche, reste encore peu fréquente faute de contributions.

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre a donné lieu à une allocution remarquée de Mgr Letourneur pour le compte de l'Amicale.

Deux films ont été retrouvés, l'un intitulé « La Fête du Lycée » est probablement de 1953, l'autre est la cérémonie du 11 novembre 1953. Ces films ont été portés sur cassette vidéo. Des membres ont suggéré que des copies de ces cassettes soient proposées aux anciens.



En même temps que le lobbying pour la chapelle, l'association soutient l'important programme de réhabilitation des installations scolaires de M. Roques, d'un montant de 350 millions de francs. Il faut rappeler que le lycée Hoche est probablement le dernier établissement dont l'installation électrique ne supporte que le 110 volts. Jusque récemment, la Région privilégiait la construction de lycées neufs, dont le coût par élève est six fois moins élevé que la réhabilitation de bâtiments anciens.

L'association a pris contact avec un groupe de jeunes anciens qui font connaître le lycée à travers Internet. Ces jeunes anciens ont d'excellentes idées dont l'association tiendra compte afin de construire un site Web dans les prochains mois. Déjà, la nouvelle version de l'annuaire comprendra les adresses électroniques des anciens qui en sont munis.

Le bicentenaire du lycée, fêté entre 2003 (décret instituant le lycée) et 2007 (inauguration) appelle l'association à d'importantes contributions. L'association projette l'installation d'une vitrine où seraient exposés ses documents les plus remarquables. Par ailleurs, l'association relancera une opération « vide grenier » des anciens. Sont attendus des documents, photos, témoignages, de nature à enrichir les souvenirs du lycée.

La question de la chapelle a vu d'intéressants développements. Le Conseil régional doutait en être propriétaire. Mais tout récemment, ce même Conseil régional en a ordonné la fermeture, en raison du danger potentiel d'accident. Le Conseil général soutient le projet de réhabilitation et financera une partie des travaux. Enfin la Direction régionale des affaires culturelles a inscrit ce projet dans ses budgets pour les trois années à venir, et négocie une convention avec le Conseil régional.

Les anciens se sont mobilisés et ont constitué un comité d'honneur, qui s'est réuni récemment. André Damien et le général Philippe Morillon ont accepté d'en être les présidents d'honneur. Outre plusieurs conseillers généraux, ce comité comprend l'architecte des bâtiments de France Yves Chauffert-Yvard, nos camarades Michel Garibal, Nicolas About, Marc Julia, Jacques Dermagne, etc. D'autres anciens, sans pouvoir participer, ont fait part de leur soutien : Philippe Meyer, Jean-Paul Parayre...

Le Comité a une mission de sponsor. Les fonds collectés et employés sur le projet de réhabilitation sont comptabilisés sur un compte séparé de l'association. L'objectif est d'obtenir une participation au financement du projet à hauteur de 10%, soit environ 1,1 millions de francs.

L'objectif de cette année est de préparer un dépliant afin de collecter les fonds nécessaires au financement.

Adoption du rapport moral

Soumis aux voix, le rapport moral est adopté à l'unanimité moins l'abstention du président.



Rapport financier

Le trésorier donne lecture du bilan. Celui-ci fait ressortir un actif de 41 995 F le 1/1/1998, et de 92 610 F le 31/12/1998. Si l'on déduit les opérations réservées à la Chapelle, le solde au 31/12/1998 est de 61 210 F.

En 1998, l'association a reçu 222 cotisations. Pour information, elle en a reçu 211 fin mai 1999.

Le censeur Yves de La Bussière a fait une seule observation sur le rapport financier, relative au chèque de cotisation d'un camarade sous tutelle. Ce chèque a été protesté.

Adoption du rapport financier

Le rapport financier est adopté à l'unanimité moins l'abstention du trésorier.

Quitus

Quitus est donné au bureau pour son administration à l'unanimité moins l'abstention du trésorier.

Fixation du montant de la cotisation

Un débat d'instaure à propos de l'élévation du montant de la cotisation. A l'issue du débat, le président propose de mettre aux voix la résolution suivante :

- cotisation normale : 30 euros (196,79 F)
- cotisation réduite : 10 euros (65,60 F), pendant les cinq premières années après la sortie du lycée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Renouvellement du conseil d'administration

Il est rappelé que le conseil d'administration est renouvelé par moitié tous les ans.

Parmi les administrateurs en fin de mandat, Philippe Pesnot, Eric Rembaud, Pierre Romazzotti n'ont pas sollicité de renouvellement.

Stefan Chenderoff, Louis-Aimé de Fouquières, Yves de La Bussière, Jean-Francis Péresse, et Jacques Videau, administrateurs sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Par ailleurs, Jean Régnier, Thomas Legrain et André Staut sont candidats.



Le président propose aux suffrages l'élection des huit candidats désignés ci-dessus aux huit postes à pourvoir. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le conseil comprend désormais, outre les membres nouvellement élus : François Magdalena (président d'honneur), Philippe-Georges Capelle, Jean Grésy, François Louange, André Kerdoncuff, Dominique Benoist, Jean-Baptiste Cuisinier, Jean Fragnier, Roger Kazian.

Information sur la chapelle

Une large information a été donnée dans le rapport moral.

Questions diverses

Le président fait observer que le nombre de pouvoirs reçus témoigne de l'intérêt porté à l'action de l'association.

Le bureau rend compte du sondage qui était sur le dos des convocations :

- à la proposition de déjeuner à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, 30 répondent oui, 54 ne sont pas intéressés.
- à la proposition de dîner conférence annuel à Paris pendant l'hiver, 39 répondent oui, 45 ne sont pas intéressés.

Quelques anciens ont fait des commentaires. Un ancien a suggéré l'organisation d'une visite guidée du lycée, avec l'assistance d'une guide professionnel. Le bureau réfléchira à cette idée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Philippe-Georges Capelle
Président

André Kerdoncuff
Secrétaire trésorier